

**POSTE ACADEMIQUE TEMPS PARTIEL A TITRE INTERIMAIRE
EN ARCHITECTURE**

(CORRESPONDANT A 1/10 DE TEMPS PLEIN SOIT UN FORFAIT HORAIRE DE 30 H/AN)

FACULTE D'ARCHITECTURE LA CAMBRE-HORTA

Ce poste est ouvert par priorité par appel interne aux membres des cadres d'extinction de la Faculté

Référence : 2019/A072

Date limite du dépôt des candidatures : 30/06/2019

Date d'entrée en fonction prévue le : 01/10/2019

Descriptif du poste

Cette charge est ouverte à partir du 01/10/2019 pour une année académique (remplacement d'un enseignant en congé).

Elle vise avant tout à l'encadrement de l'enseignement suivant :

- ARPA P 7045 – Droits – Droits de l'urbanisme – Droit de l'environnement - 3 crédits [cours magistral: 36h)- partim 18h

Contenus de l'unité d'enseignement :

- Histoire du droit belge de l'urbanisme
- Le droit belge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- Le droit wallon de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- Le droit bruxellois de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- La convention européenne du paysage

Acquis d'apprentissage (objectifs d'apprentissage) de l'unité d'enseignement :

Au terme du cours, les étudiants seront capables de comprendre et d'utiliser les notions de droit de l'urbanisme en Belgique. Les étudiants auront été sensibilisés aux aspects législatifs de l'urbanisme et du paysage.

Pour rappel, une charge d'enseignement :

- Implique, entre autres, la participation aux activités générales de la faculté (examens, délibérations et suivi de travaux de fin d'études).
- Permet, entre autres, la participation à la vie facultaire et à l'externalisation de la faculté.

Titre requis

Le/la candidat.e doit être détenteur d'un diplôme de doctorat en sciences juridiques.

Compétences requises

- Une expérience d'enseignant en droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ;
- Une pratique professionnelle dans ces matières ;
- Eventuellement une pratique de recherche dans ces matières ;
- si vous ne parlez pas couramment la langue française (niveau B2), une période d'adaptation peut vous être accordée, mais vous devrez être capable d'enseigner en français à la fin de la troisième année suivant votre nomination.

Intéressé-e ?

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Françoise GILOT (téléphone : +32 2 643.66.69 – courriel : raf.archi@ulb.ac.be)

Le dossier de candidature doit être transmis sous format électronique, via l'envoi d'un mail unique adressé au Rectorat de l'Université libre de Bruxelles (à l'adresse recteur@ulb.ac.be) et au Décanat de la Faculté à l'adresse suivante : doyen.archi@ulb.ac.be ainsi qu'à Madame Françoise Gilot, Directrice de l'administration facultaire (fgilot@ulb.ac.be).

Il contiendra les pièces suivantes :

- une lettre de motivation
- un Curriculum vitae, comprenant une liste des publications (un canevas type peut être téléchargé via le site internet : <http://www.ulb.ac.be/tools/CV-type.rtf>)
- un dossier d'enseignement comprenant un rapport de 7000 signes (ou 4 pages) environ sur les activités d'enseignement antérieures et un projet d'enseignement pour les 5 premières années du mandat, qui s'intègre de manière cohérente dans la vision de l'entité de rattachement et dans les profils d'enseignements des filières de formation auxquelles le candidat devra contribuer
- les noms et adresses mail de contact de cinq personnes de référence susceptibles d'être contactées par les organes chargés d'évaluer les dossiers, en veillant à l'équilibre des genres. Ces personnes ne peuvent être en conflit d'intérêt en raison de liens familiaux ou affectifs.

En postulant, les candidat.e-s confirment avoir pris connaissance des informations complémentaires et des règlements applicables aux membres du corps académique disponibles sur notre site à l'adresse <http://www.ulb.ac.be/emploi/academique.html>.